

L'hon. M. Chrétien: Je parlerai plus tard de ce point. La loi traite non seulement de la pollution de l'eau, mais aussi de l'utilisation de ces ressources en eau. Lorsque ce bill sera adopté, quiconque voudra utiliser ces ressources en eau dans le Nord devra demander un permis. Si un titulaire de permis contribue à polluer les eaux, son permis lui sera retiré; à cet égard, ce bill est plus énergique, car il donne une juridiction absolue au gouvernement dans ce domaine.

• (8.30 p.m.)

Le but de ce bill, c'est de veiller aux intérêts des gens qui vivent dans le Nord. Je suis le ministre en cause, ici à la Chambre des communes, et le Parlement a confié la responsabilité du Nord canadien et du développement des ressources au ministre du Nord canadien. Nous voulons, au moyen de ce bill, affirmer cette responsabilité, et l'affirmer à l'égard de toutes les eaux intérieures.

Un des députés a fait allusion aux eaux situées entre les îles de l'Arctique. Comme je l'ai dit à la Chambre, il y aura bientôt des mesures législatives destinées à traiter du problème de la pollution dans les eaux de l'Arctique, mais le bill dont nous sommes saisis a trait aux eaux intérieures.

M. Nesbitt: Ce n'est pas ce qu'il dit.

Une voix: Donnez-vous pour une fois la peine de lire la loi.

L'hon. M. Chrétien: Je ne suis pas trop ferré en anglais, mais le bill a trait aux «eaux intérieures». Mon honorable ami de la Nouvelle-Écosse, qui est de langue française, comprend sans doute parfaitement bien le texte français qui spécifie: «les ressources en eau à l'intérieur du territoire». Il devrait donc comprendre, tout comme les députés de langue anglaise, qu'il s'agit des eaux intérieures.

Je comprends l'argument de certains députés au sujet de la composition de l'Office. Celui-ci sera composé de membres désignés par le gouvernement ainsi que par le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon. Le bill déclare que l'un d'eux au moins doit être désigné par le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest. Rien ne nous empêche d'en désigner plus d'un. Les membres désignés à cet office par le gouvernement fédéral seront chargés de représenter chacun des ministères. Non seulement devront-ils s'intéresser aux affaires du Nord, mais ils devront résider dans cette région. Je ne veux pas qu'on doive y envoyer des gens d'Ottawa chaque fois qu'il y aura une demande à traiter.

[L'hon. M. Stanfield.]

Les membres de ces Offices seront des spécialistes, qui résideront dans le Nord. C'est normal, je pense, car il faut que chaque ministère qui s'occupe de la gestion des terres et des eaux soit représenté. Il y aura sur place des représentants de mon ministère. Ils me seront recommandés, car ces désignations doivent être faites par décrets du conseil après discussion et consultation avec les commissaires des Conseils territoriaux. Ce ne sera pas un conseil consultatif, mais un conseil exécutif, qui aura à traiter des diverses demandes. C'est pourquoi, à mon avis, les membres de l'Office doivent résider dans le Nord et y représenter les divers ministères. Je le répète, un membre au moins sera désigné, après consultation, par le gouvernement territorial. Le règlement le stipule. Je verrais d'un œil favorable qu'il y en ait plus d'un.

Le député de Peace River (M. Baldwin) a soulevé une question d'ordre technique. Il a dit que l'Office se composerait uniquement de fonctionnaires parce que le bill ne renfermait aucune disposition concernant la rémunération de ses membres. Comme l'indique le projet de loi, les titulaires non ministériels seront recommandés par les conseils des territoires et seront assujettis à la loi qui régit les territoires. Si nous le jugeons à propos, nous pourrions les faire rémunérer par les gouvernements des territoires.

Je ne veux pas insister davantage sur ce que j'ai dit. J'espère que nous aurons l'occasion d'agir et de prendre dans le Nord des initiatives inédites. C'est une zone non polluée. Je suis étonné d'apprendre que l'opposition officielle s'oppose à un bill qui s'efforce autant que celui-ci de contrôler non seulement la pollution, mais l'usage de l'eau. C'est absolument incroyable. Nous voulons nous assurer d'un contrôle absolu dans le Nord au-dessus du 60° parallèle. L'opposition déclare ne pas vouloir ce genre de mesure. J'ai été fort étonné de l'opposition de ces députés qui veulent remettre cette affaire à beaucoup plus tard. A l'heure actuelle, le danger d'une certaine forme de pollution existe. Je suis étonné que l'opposition adopte pareille attitude.

Permettez-moi de répéter une fois de plus que je ne m'excuse auprès de personne d'assumer mes responsabilités concernant la mise en valeur de nos ressources dans le Grand Nord et de m'assurer que ces ressources—presque les plus importantes dans le monde entier—y compris les eaux, seront protégées à tout jamais. C'est la position que nous avons adoptée dès le début, et nous ne fléchirons pas. J'espère que l'explication que je viens de donner au sujet de l'exportation de l'eau amè-